

Conseil communal d'Ecublens du 26 juin 2014

Vœu – Ecublens solidaire

Monsieur le président du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Il y a plus de onze ans, le 14 avril 2003, le canton de Vaud se dotait d'une toute nouvelle Constitution, avec en son article 71, une disposition stipulant que, je cite,

« L'Etat et les communes collaborent avec les autres pouvoirs publics, les organisations et les entreprises concernées, à l'aide humanitaire, à la coopération au développement, et à la promotion du commerce équitable. »

Depuis lors, l'Etat comme un nombre croissant de communes vaudoises s'est engagé mieux encore sur la voie de la solidarité internationale. Les communes sont aujourd'hui une quarantaine déjà, réparties dans tout le canton. Verre à moitié vide ou à moitié plein ? C'est selon. Mais cela montre en tout cas qu'il existe une belle marge de progression, si l'on songe aux plus de 300 communes que compte notre canton.

Ecublens n'est pas en reste, puisque notre ville verse une contribution augmentée à 6'000 francs depuis deux ans, dont je remercie tant la Municipalité que le Conseil, qui l'approuve au travers du budget.

Je souhaiterais toutefois vous proposer que notre commune rejoigne ces collectivités vaudoises, qui, à l'exemple de la commune d'Yverdon-les-Bains, attribue deux francs par habitants à des projets dans les pays du Sud.

Il ne s'agit pas là, j'en profite de le dire, d'aide humanitaire, pour venir en aide lors en catastrophes naturelles par exemple, comme lors du typhon qui a ravagé les Philippines l'an dernier ou les Balkans inondées il y a un mois.

Non, nous parlons là d'une aide à des projets sur la durée, qui permettent à des hommes et à des femmes de s'en sortir, de vivre là où ils sont nés, sans avoir à tenter, par tous les moyens, de sauter dans la première pirogue venue pour tenter de débarquer à Lampedusa, Malte, ou ailleurs le long du littoral méditerranéen...

La commune d'Yverdon-les-Bains donne ainsi 2 francs par habitant à des projets qui donnent leurs chances à des jeunes, en Jordanie, au Salvador, au Tibet.

On pourrait aussi citer la commune de Morges qui appuie des projets au Burkina Faso, ou encore celles de Cugy, Lutry, Crissier, Echandens, Bercher, Cossonay-Ville, Le Chenit, Attalens, Blonay, Yvonand, etc. qui toutes ont franchi le pas.

Deux francs par habitante et habitant de la commune, cela peut paraître beaucoup ou peu, cela permet en tout cas de démarrer une belle aventure humaine et solidaire, tout

en bénéficiant des garde-fous nécessaires pour que l'argent soit réellement utilisé pour donner un coup de pouce ponctuel, à des personnes qui en ont besoin pour s'en sortir.

C'est exactement là le rôle que joue la FEDEVACO, la Fédération vaudoise de coopération, qui regroupe une quarantaine d'associations de développement actives dans le canton de Vaud, dans des domaines très divers et propose leurs projets, après les avoir examinés sous toutes les coutures, aux communes et au canton.

La FEDEVACO met ainsi les compétences de ses experts au service des communes, pour que les projets qu'elles soutiennent soient pertinents, efficaces, et que l'argent des contribuables soit utilisé à bon escient.

Il n'est pas évident en effet pour une collectivité de s'investir dans un domaine qu'elle maîtrise mal, de piloter des initiatives à des milliers de kilomètres.

En plus, en collaborant avec la FEDEVACO, chaque contribution communale voit sa mise complétée par la Confédération, qui donne un franc là où le canton ou une commune donne 2 francs.

Ce qui permettra à notre participation communale, même modeste, de voir ses effets multipliés, au niveau d'une village, d'une communauté, d'une région...

C'est pourquoi je vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, par l'intermédiaire de ce vœu, d'inviter la Municipalité à étudier l'opportunité de mieux soutenir les efforts des associations affiliées à la Fédération vaudoise de coopération et ***d'y contribuer d'ici 2017 par un montant de deux francs par habitant.***

Je vous remercie.

Pierre Zwahlen
Ecublens, le 26 juin 2014

Séance du Conseil Communal du 26 juin 2014

Interpellation : commission d'intégration et d'échanges suisses – étranger d'Ecublens (CIESEE), quelles perspectives ?

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Je souhaite déposer une interpellation en lien avec l'intégration des étrangers à Ecublens, car ceux-ci représentent presque 47 % de notre population.

Je viens d'apprendre que la commission d'intégration et d'échange Suisses-Etrangers de la Commune d'Ecublens n'a plus de président.

La loi sur l'intégration des étrangers et sur la prévention du racisme (LIEPR) prévoit à son article 13 qui parle de la collaboration avec les communes que :

1 Les autorités communales et cantonales collaborent en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme.

2 Afin de faciliter la collaboration, chaque commune désigne au coordinateur un répondant pour les questions d'intégration des étrangers et de prévention du racisme. Plusieurs communes peuvent s'entendre pour désigner un répondant commun. A défaut de désignation par les communes, le répondant sera le syndic.

Cette situation m'amène à poser les questions suivantes par la voie de cette interpellation, comme le prévoit l'article 76 de notre règlement du conseil communal :

1. Qui assume aujourd'hui la fonction de répondant à l'intégration dans notre commune comme le stipule l'art. 13 de la loi cantonale sur l'intégration des étrangers ?
2. Avec près de 6000 habitants étrangers, la Municipalité envisage-t-elle de mettre à disposition de la moitié de notre population des moyens et des ressources professionnelles pour favoriser leur intégration en prenant comme exemple d'autres communes comme Nyon, Gland, ou plus près de nous Renens qui ont un poste de délégué à l'intégration ?
3. Par ailleurs, comment la Municipalité compte-t-elle appuyer le travail des bénévoles de notre commission d'intégration ?

Je remercie par avance la Municipalité pour ses réponses
Sylvie Pittet Blanchette, PSIG



Amge III

Ecublens, le 26 juin 2014

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Par contre, je vous refuse le "Bonsoir", informel à mon sens, et le "Chers collègues", également quelque peu prosaïque, eu égard au respect de la fonction pour laquelle chacune et chacun d'entre nous a été élu.

Suite à un ras-le-bol de la façon dont se sont déroulées certaines séances de notre conseil, je me permets de vous adresser ces quelques mots pour vous dire que j'ai apprécié que la majorité des membres de cette docte assemblée, dont je fais partie depuis plus de huit législatures, qui, séance après séance, se sont abstenus de nous faire part de leurs états d'âme, de leurs tergiversations personnelles concernant les préavis présentés, de leurs prises de position exprimées avec redondance, de leurs visions plus que personnelles, en fin de compte de leurs élucubrations satisfaisant à leur égo. Et remarquablement, nous avons subi toutes ces sortes d'interventions intempestives avec beaucoup d'égards et une grande politesse.

Il est évident que je respecte le droit de parole à chacun, mais dans des limites acceptables. En conclusion de ce qui précède, je suggère à certains conseillers de se remettre en question concernant la pertinence de leurs interventions et surtout la durée de celles-ci...

Et je souhaite que, dorénavant, nos futurs débats se déroulent de façon plus concise et plus constructive.

Je vous remercie de votre attention.

F. Bruni

Francine Bruni